



proprietaire du terrain et de la moitié de la maison

Par **sev971**, le **28/12/2010** à **18:05**

bonjour

mes parents sont mariés sous le régime de la séparation des biens ma mère s'est achetée un terrain et elle a construit avec mon père leur maison, aujourd'hui mon père est décédé et la fille de mon père souhaiterait avoir une part dans cette maison mais mes parents ont divorcé en 2006 et mon père a quitté la maison depuis 2003, le prélèvement du crédit pour la maison a été prélevé sur le compte de ma mère mon père remboursait occasionnellement ma question est: quelle serait la part de ma demi sœur dans cette maison si elle y a droit?

Par **Domil**, le **28/12/2010** à **19:20**

Si votre père a payé une partie de la construction de la maison, il a droit à indemnisation mais en aucun cas à une partie de la maison.

Et il faut prouver que votre père a participé au financement de la construction de la maison. Donc votre sœur n'a droit à aucune part de la maison, à elle de prouver que votre père a financé la construction de la maison (et pas l'entretien, ça faisait partie des charges du mariage)

Par **sev971**, le **28/12/2010** à **20:22**

bonjour

je m'en doutais un peu mais en matière d'héritage les gens se réveillent et veulent LEUR part comme si ils ont financés .

je vous remercie grandement de votre réponse qui me soulage ,

car la construction et l'achat nous ont coûté des privations qu'elle ne saurait imaginer ma demi sœur , il suffit pas de venir et d'attaquer et dire j'ai ma part je veux ma part

Par **Domil**, le **29/12/2010** à **02:40**

Il y a un notaire pour la succession ?

Par **sev971**, le **31/12/2010** à **00:44**

j'ai finalement trouvé un bon notaire j'attend de voir ce qu'il dira